

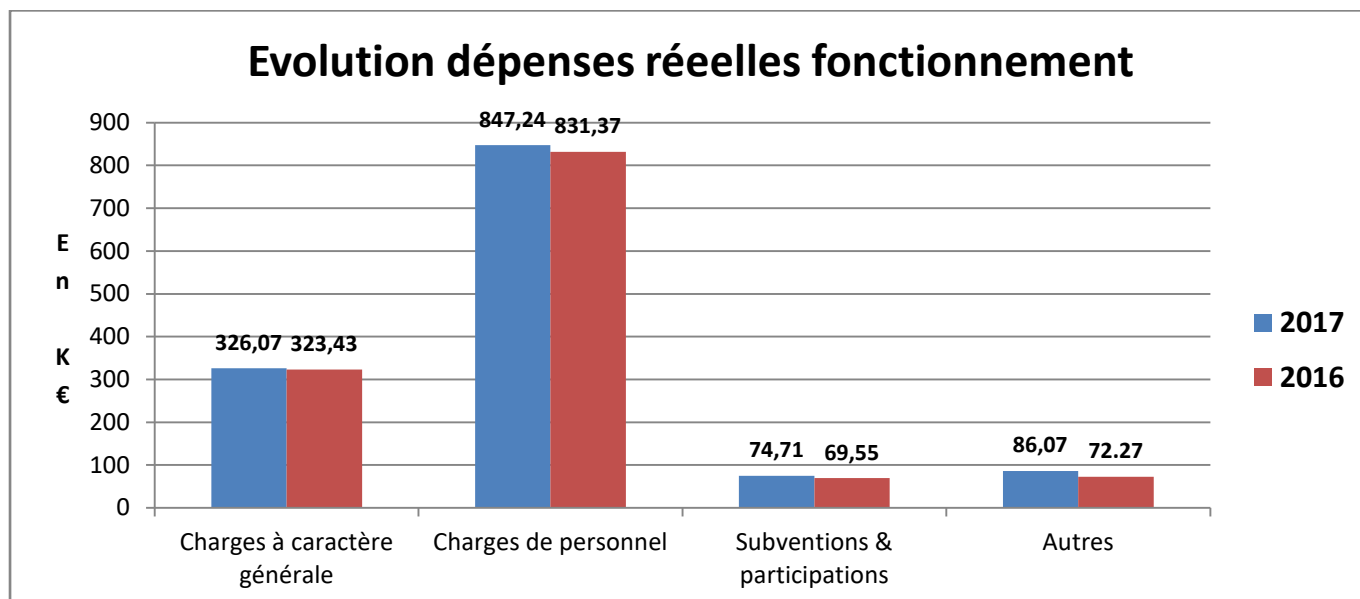
# ANALYSE C.A. 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Certains ratios font référence à la population de la Commune. La population prise en référence est la population INSEE totale au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 2 064 habitants, notifiée à la Commune le 22 décembre 2017. La comparaison avec la strate de population de référence (2000 à 3500 habitants) est issue de la publication « Les collectivités locales en chiffre 2017 » éditée par la DGCL.

## Présentation du budget réalisé 2017 : section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) ont diminué entre 2016 et 2017 passant de 1 344.01 K€ à 1 334.08 K€.

Le ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » s'élève à **640 €/hab.**, soit une diminution de 3% par rapport à 2016. La moyenne de la strate est estimée à **724 €/hab.**



## Analyse des dépenses de fonctionnement réalisées 2017

### 1 - Les charges à caractère général et les subventions et participations :

Ces dépenses ont été maîtrisées, avec une quasi-stagnation par rapport au budget réalisé 2016.

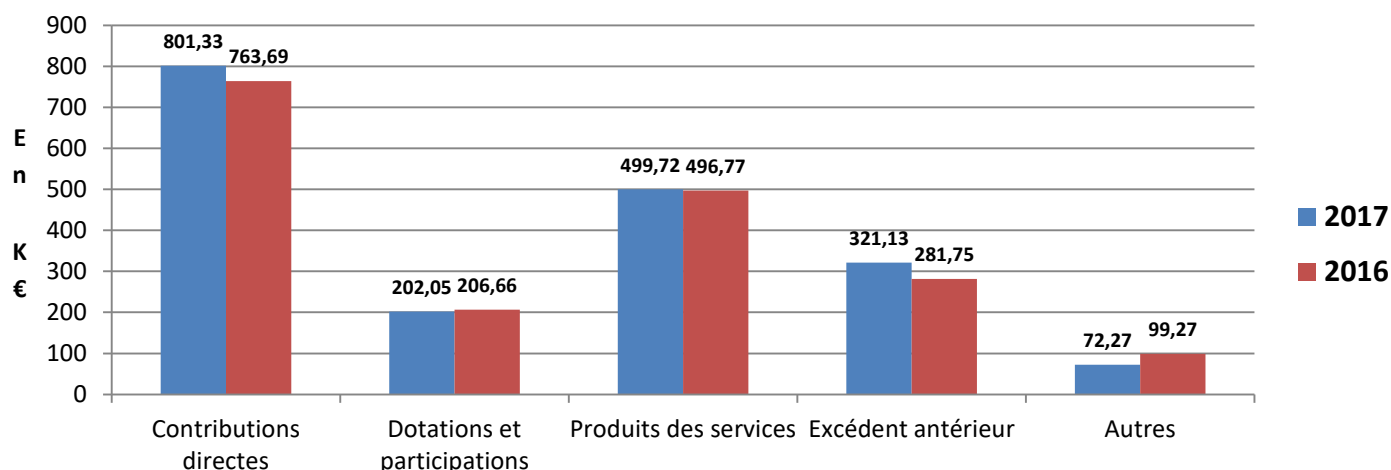
### 2 - Les charges de personnel :

Elles ont augmenté de 1.90%. L'augmentation des cotisations et la mise en place d'un régime indemnitaire à compter d'août 2017 expliquent en partie cette augmentation. Elle reste toutefois contenue : en effet, malgré de nombreuses indisponibilités d'agents en 2017 liées à trois congés de maternité, deux arrêts de travail de longue durée et un accident de service, la réorganisation des services en interne et la redéfinition des missions prioritaires des services ont permis de limiter cette augmentation. Enfin, l'effectif des agents a diminué de 0.48 ETP suite au licenciement pour inaptitude physique d'un agent et à son non remplacement du fait d'une réorganisation en interne et d'une diminution des besoins du service concerné.

Le ratio « Dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement » : mesure la charge de personnel de la collectivité. **C'est un coefficient de rigidité car c'est une part de la dépense incompressible.** Ce ratio s'élève à **60.40 % en 2017**. La moyenne de la strate s'élève à **49 %**. Contrairement à d'autres collectivités qui ont créé des budgets annexes (ALSH, crèche, service à la population...), la commune d'Ahetze impute 100% de ces charges au budget principal expliquant ce taux élevé.

**3 - Les autres dépenses :** la fin de certains emprunts et la renégociation d'un emprunt en 2016 explique la diminution de 33 K€

## Evolution recettes réelles fonctionnement



### Analyse des recettes de fonctionnement réalisées en 2017

#### 1 - Les contributions directes

Elles ont augmenté de près de 5%, essentiellement du à une forte augmentation de l'attribution de compensation décidée dans le cadre de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'Agglomération Sud Pays Basque en décembre 2016.

Le ratio « Produits des impositions directes / Population » s'élève à **309 €/hab.**, soit une diminution de 3.5% par rapport à 2016. La moyenne de la **strate est estimée à 400 €/hab.**

2 - Les dotations et participations ainsi que les produits des services sont restées stables entre 2016 et 2017, et ce, malgré une **diminution de la Dotation Forfaitaire de 14 K€.**

Le ratio « Dotation Globale de Fonctionnement / Population » s'élève à **65 €/hab.**, soit une **diminution de 6%** par rapport à 2016. La moyenne de la **strate est estimée à 173 €/hab.**

#### 3 - Excédent antérieur :

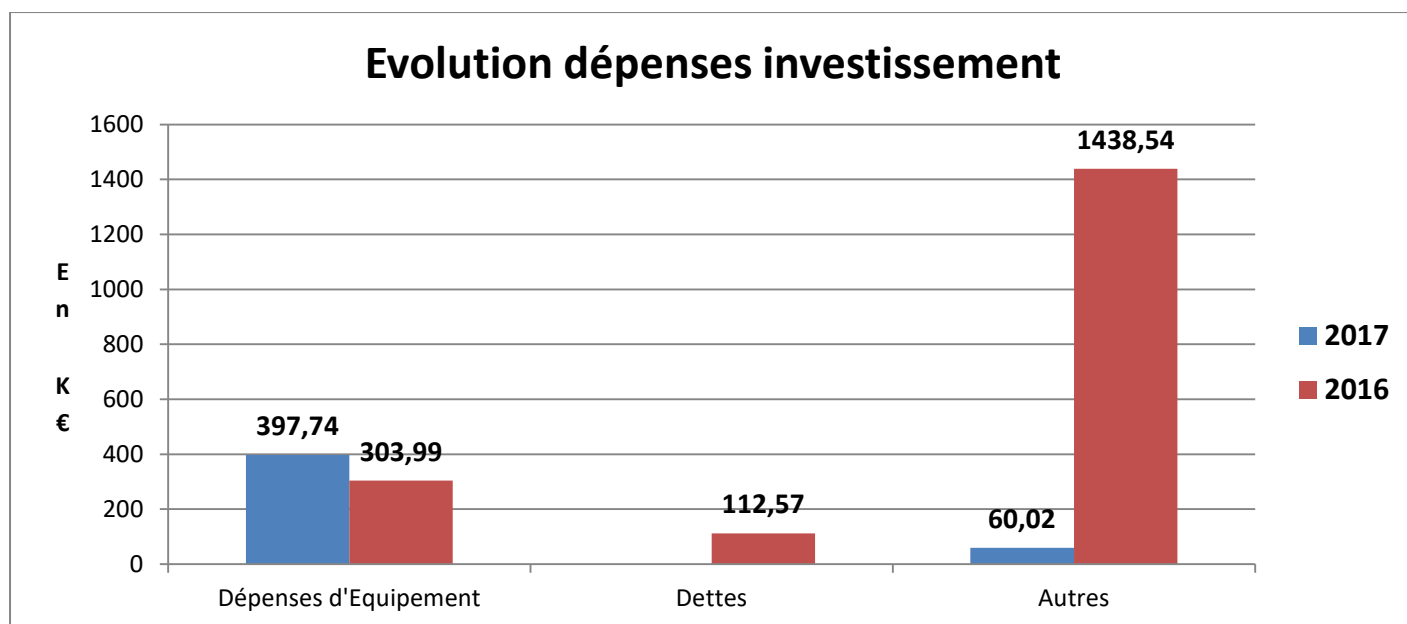
Il augmente du fait que sur les 212 K€ de 2016 seuls 183 K€ ont été transférés au budget d'investissement soit un différentiel de 40 K€.

#### 4 - Autres produits :

Ils ont diminué en raison principalement d'un fond de concours exceptionnel de l'Agglomération Sud Pays basque en 2016.

Pour la section de fonctionnement, le budget réalisé fait apparaître un **excédent annuel de 241.28 K€.** En prenant en compte l'excédent antérieur, **l'excédent cumulé s'élève à 562.41 K€.**

## Présentation du budget réalisé 2017 : section d'investissement



Les dépenses d'investissement (réelles et d'ordre) ont diminué entre 2016 et 2017 passant de 1 849.76 K€ à 457.76 K€. Cela s'explique par une **écriture d'ordre d'un montant de 1 426.92 K€** passé sur l'exercice 2016 relative à la **renégociation des emprunts** de la Commune.

### Analyse des dépenses d'investissement réalisées 2017

#### 1 - Les dépenses d'équipement

Elles ont augmenté de + 31% du fait de la finalisation de plusieurs projets (salle conseil, mise en peinture façade école, ERCA...).

Le **ratio « Dépenses d'Equipement / Population »** s'élève à **276 €/hab.** en tenant compte des reste à réaliser, soit une augmentation de 30% par rapport à 2016. La moyenne de la **strate est estimée à 258 €/hab**

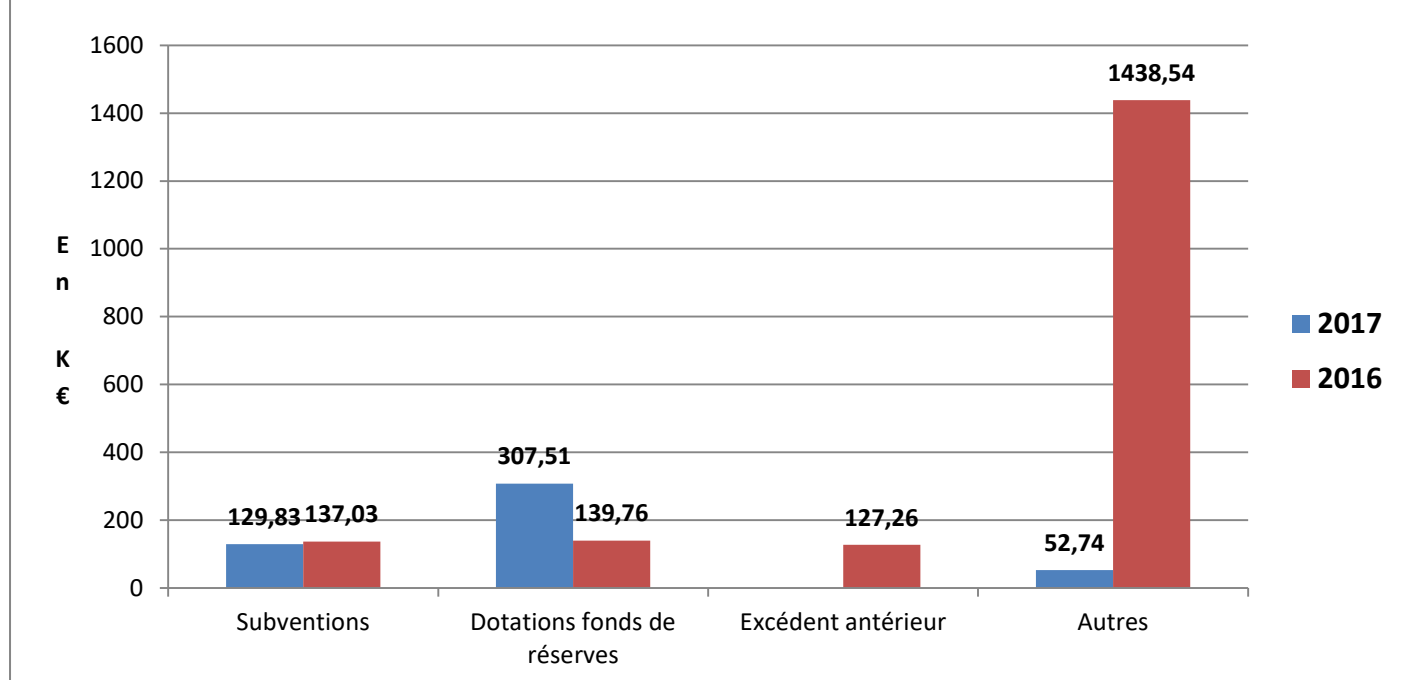
#### 2 – La dette :

Elle est de 5.62 K€ en raison de la franchise de remboursement de 2 ans lors de la renégociation des emprunts.

#### 3 – Les autres dépenses :

En 2017, elles sont constituées du remboursement du capital d'emprunt se terminant en 2017 (5.62 K€), d'écritures d'ordre (47 K€) et du déficit d'investissement cumulé (7.17 K€).

## Evolution recettes investissement



### Analyse des recettes d'investissement réalisées 2017

#### 1 - Les subventions :

Elles sont moins importantes que prévues (du fait de la longueur du traitement de certains dossiers de subvention - les pièces ayant été transmises en octobre 2017), et seront donc imputées à l'exercice budgétaire 2018.

#### 2 - Les dotations, fonds et réserves :

Elles ont augmenté du fait d'une affectation de fonctionnement capitalisé nettement plus importante en 2017 (183 K€) qu'en 2016 (50 K€), mais aussi d'une récupération de la TVA sur les opérations d'équipement plus conséquente (45.13 K€ en 2017 au lieu de 8.80 K€ en 2016).

#### 3 - Les autres recettes :

Elles comprennent uniquement des recettes d'ordre (amortissements et opérations patrimoniales).

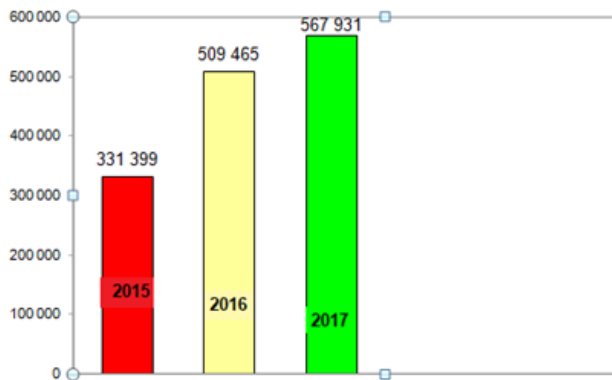
Pour la section d'investissement, le budget réalisé fait apparaître un **excédent annuel de 39.49 K€**. En prenant en compte le déficit antérieur, **l'excédent cumulé s'élève à 32.32 K€**.

## Niveaux de l'épargne de la collectivité

**La Capacité de l'Autofinancement (CAF)** est un indicateur qui se révèle être un concept central pour l'analyse d'une collectivité territoriale. La CAF va permettre de répondre aux questions suivantes : « L'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il de :

- Couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ?
- Dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ? »

Evolution CAF brute



Evolution CAF nette



La **marge d'autofinancement courant (MAC)** est un indicateur qui permet de mesurer la capacité de la Commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Ce ratio **s'élève à 70%**. La moyenne de la **strate est estimée à 89.2%**.

## Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement

L'encours de la dette (ou capital de la dette restant dû au 31 décembre 2017) s'élève à **1 510 052 €**.

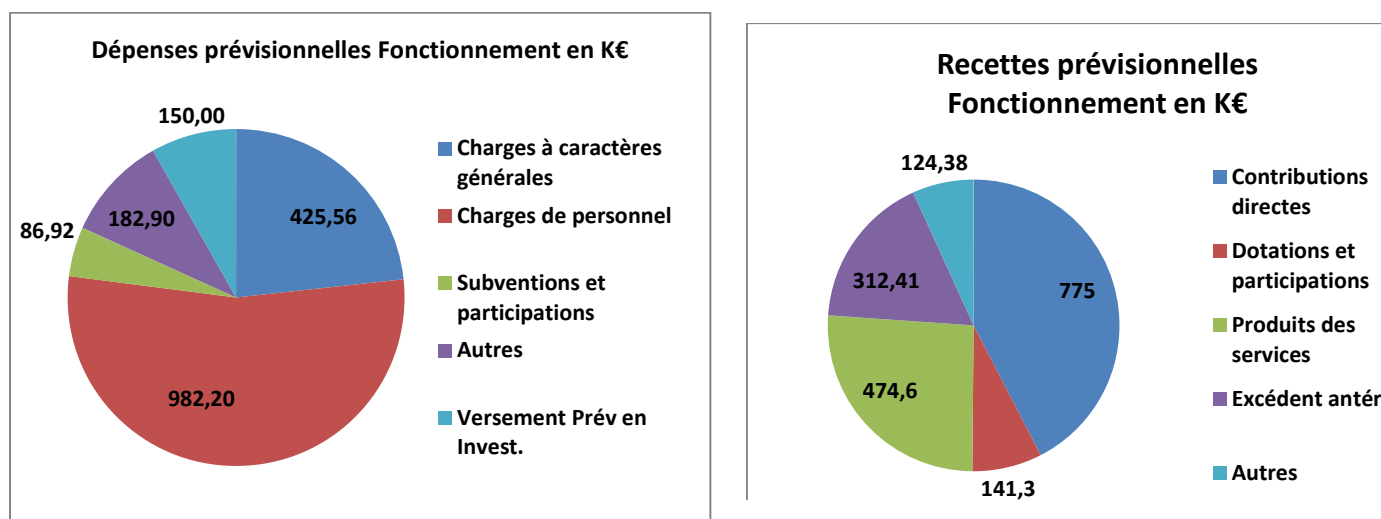
La **dette par habitant s'élève à 732 €/hab., diminuant de 2.5%**, alors que la moyenne de la **strate s'élève à 732 €/hab.**

Le **ratio d'endettement** montre le poids de la dette rapportée à la « richesse » de la Commune, c'est-à-dire par rapport à ses recettes réelles de fonctionnement. Il s'exprime en pourcentage. Au-delà de 160%, la Commune est déclarée en situation d'alerte par le Trésor Public. Le ratio d'endettement, pour **la Commune est de 80%**, proche du ratio de la **strate qui s'élève à 81.4%**.

### La capacité de désendettement :

C'est le temps qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. Avec une CAF brute constante de 567 931 €, et en l'absence de nouvel emprunt, il faudrait **2.7 années à la Commune** pour rembourser le capital de sa dette. Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans.

## Budget prévisionnel Commune 2018



Cette proposition de budget 2018 est établie avec une **hypothèse de travail avec des taux d'imposition identiques** à l'année 2017.

Ce budget s'équilibre à **1 827 590 €**. La section de fonctionnement **a augmenté de 6.7%** entre les budgets primitifs 2016 et 2017.

Cette augmentation **s'explique** majoritairement par :

- **Dépenses à caractère général** (+9.8% entre les budgets primitifs 2016 et 2017) du fait de **l'imputation de la participation au SDEPA** dans le cadre des travaux de la Place Mattin Treçu pour un montant de près de 37 K€.
- **Une écriture de régularisation d'ordre budgétaire** de régularisation de la renégociation de l'emprunt en 2016 dans la rubrique « Autre ».

**Les charges de personnel** restent stables avec une évolution de 0.5%.

**Les subventions et participations** : elles sont en augmentation par rapport au BP 2017 en raison de l'augmentation de notre cotisation au SDIS 64 (incendie) et à la réaffectation de l'étude « artisans d'Arts, brocanteurs et Antiquaires »

**Les contributions directes** sont estimées à la hausse à la lecture des recettes réalisées en 2017 (+15 K€)

**L'attribution de compensation** de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a été augmentée du fait du pacte financier et fiscal (+ 20K€)

La Commune va percevoir dès 2018, la totalité de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité en lieu et place du SDEPA qui reversait 70% à la Commune (+17 K€).

**Les dotations et participations et les produits des services** restent stables.

**L'excédent de fonctionnement antérieur** diminue du fait de la politique de réaffectation du résultat proposée dans le cadre du budget primitif 2018. Sur les 562.41 K€ d'excédent cumulé à l'issue de l'exercice budgétaire 2017, 250 K€ ont été affectées en recettes d'investissement. Le reliquat, soit 312.41 K€, est maintenu à la section de fonctionnement.

## Section d'investissement

Elle s'équilibre à 854 655 €.

Les charges sont constituées :

- des **opérations d'équipement** engagées par la collectivité à hauteur 738.84 K€. Elles comprennent un reste à réaliser de l'exercice budgétaire 2017 à hauteur de 172.17 K€.
- les **autres dépenses** comprennent les opérations patrimoniales liées à l'imputation des « études suivies de travaux » dans leur compte définitif à hauteur de 16.13 K€. Ces mêmes opérations s'élevaient à 39.83 K€ en 2017. Aucun remboursement du capital de la dette n'est prévu si ce n'est une écriture de régularisation d'un montant de 80 € demandé par le Trésor Public. En effet, le refinancement de la dette permet à la Commune de bénéficier d'une période de report de son remboursement de la dette pour l'année 2018 (voir chapitre « Niveaux de l'épargne de la collectivité » et « Niveau d'endettement »). Les travaux en régie estimés à 10 K€ et les dépenses imprévues (6.48 K€) viennent compléter le dispositif.
- **L'écriture de régularisation d'ordre budgétaire** dans la rubrique « Autre » explique l'augmentation de 83 K€ entre 2016 et 2017.

### ❖ Crédits d'investissement pluriannuels

La Commune a poursuivi sa réflexion pluriannuelle d'investissement, qui s'est traduit en 2017 par le vote d'une délibération n°20170605 en date du 19 juin 2017 portant autorisation de programme pour la réfection de la Place Mattin Trecu. Elle a fait l'objet d'une modification par délibération n°20171203 en date du 20 décembre 2017. Au regard des moyens affectés sur l'exercice budgétaire 2018, il convient de proposer une nouvelle modification de l'autorisation de programme.

Les autres opérations d'investissement envisagées pour 2018 ne nécessitent pas à ce stade d'autorisation de programme.

### ❖ Les projets développés par la Commune en 2018

En matière d'investissement, le budget primitif 2018 prévoit des dépenses d'équipement à hauteur de 738.84K€ consacré à :

- la poursuite de l'aménagement de la Mairie avec la fin de la rénovation de la salle arrière de la Mairie et
- l'agencement d'un espace d'attente pour les administrés à l'accueil de la Mairie,
- la mise en œuvre de travaux d'agencement ou de rénovation sur plusieurs bâtiments publics,
- le maintien du programme de réfection et de sécurisation de la voirie communale et l'installation de réseaux divers (panneaux d'informations, poteaux incendie),
- le lancement d'un diagnostic sur l'Eglise Saint Martin en vue de déterminer un programme de travaux pluriannuel et de rechercher des sources de financement,
- le lancement d'une étude de programmation immobilière sur un terrain acquis par l'EPFL par voie de préemption en 2017,
- la dotation de mobilier et de matériel pour le Pôle Enfance,
- la réalisation des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche du projet de réfection des espaces publics centraux sur la Place Mattin Trecu,
- la poursuite de l'engagement dans le cadre de l'Agenda Programmé d'Accessibilité en réalisant les travaux de signalétique et d'aménagement dans les bâtiments publics, et l'accessibilité du cimetière Bernatenea.

Les recettes prévisionnelles d'investissement se composent de **subventions d'investissement**. En 2018, compte tenu des restes à recevoir, et des subventions accordées dans le cadre du projet de réfection de la Place Mattin Trecu, il est prévu de percevoir 156 000 €.

Les « **dotations, fonds divers et réserve** » sont estimés à 404 100 € du fait d'une augmentation de la TVA récupérée (augmentation des dépenses d'investissement en 2017 par rapport à 2016), de la perception de dons affectés au projet Eglise et d'une affectation plus importante du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Enfin, les **autres recettes** comptabilisent les écritures d'ordre budgétaire, les dépenses imprévues et l'excédent d'investissement constaté en 2017.

## Budget prévisionnel annexe Cimetière 2018

Le budget Cimetière prévoit la construction de 6 caveaux en 2018. Ces travaux constituent la dernière phase d'extension possible sur le terrain d'assiette du Cimetière Bernatenea. Ces travaux sont rendus nécessaires par la programmation de l'Agenda d'Accessibilité

Programmée. En effet, il est prévu d'aménager les accès du Cimetière en 2018. Ces travaux ne peuvent avoir lieu qu'après la réalisation de la dernière tranche de caveaux.